

# Fiche de données de sécurité

page: 1/17

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.11.2016

Version: 9.0

Produit: **Dash® HC**

(ID Nr. 30062624/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 27.10.2018

---

## SECTION 1: Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

### 1.1. Identificateur de produit

**Dash® HC**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: adjuvant

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

BASF France SAS

49, avenue Georges Pompidou

92593 Levallois-Perret Cedex, FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

---

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Asp. Tox. 1  
Skin Corr./Irrit. 2  
Eye Dam./Irrit. 1  
| STOT SE 3 (Les vapeurs peuvent causer somnolence et vertige.)  
Aquatic Chronic 2

EUH401, H304, H315, H318, H336, H411

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, se référer au texte intégral dans la section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Système Général Harmonisé (SGH) en vigueur en France.

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention de Danger:

|        |   |
|--------|---|
| EUH401 | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H304   | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.               |
| H315   | Provoque une irritation cutanée.  |
| H318   | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H336   | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H411   | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                |

Conseil de Prudence (Prévention):

|      |  |
|------|--|
| P280 | Porter des gants et vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P261 | Eviter de respirer les vapeurs.  |
| P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.                               |

Conseils de prudence (Intervention):

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.11.2016

Version: 9.0

Produit: **Dash® HC**

(ID Nr. 30062624/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 27.10.2018

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de Prudence (Stockage):

P405 Garder sous clef.

Conseil de Prudence (Elimination):

P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: Oxirane, méthyl, polymère éthoxylé de mono-C10-16 alkyléthers phosphaté, SOLVANT NAPHTA

### **2.3. Autres dangers**

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

---

## **SECTION 3: Composition / Information sur les composants**

### **3.1. Substances**

Pas applicable

### **3.2. Mélanges**

Caractérisation chimique

adjuvant, Concentré émulsifiable

Composants dangereux (GHS)

conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié

---

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.11.2016

Version: 9.0

Produit: **Dash® HC**

(ID Nr. 30062624/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 27.10.2018

|                        |                                   |
|------------------------|-----------------------------------|
| Teneur (W/W): < 50 %   | Asp. Tox. 1                       |
| Numéro CAS: 64742-94-5 | STOT SE 3 (sommolence et vertige) |
| Numéro-CE: 265-198-5   | Aquatic Chronic 2                 |
|                        | H304, H336, H411                  |

Oxirane, méthyl, polymère éthoxylé de mono-C10-16 alkyléthers phosphaté

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| Teneur (W/W): < 30 %   | Skin Corr./Irrit. 2 |
| Numéro CAS: 68649-29-6 | Eye Dam./Irrit. 1   |
|                        | H318, H315          |

naphtalène

|                            |                               |
|----------------------------|-------------------------------|
| Teneur (W/W): < 1 %        | Acute Tox. 4 (par voie orale) |
| Numéro CAS: 91-20-3        | Carc. 2                       |
| Numéro-CE: 202-049-5       | Aquatic Acute 1               |
| Numéro INDEX: 601-052-00-2 | Aquatic Chronic 1             |
|                            | Facteur M - aiguë: 1          |
|                            | Facteur M - chronique: 1      |
|                            | H302, H351, H400, H410        |

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

---

## SECTION 4: Premiers Secours

### 4.1. Description des premiers secours

Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Après contact avec la peau:

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement protecteur stérile, consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux:

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologue.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes: Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre d'extinction

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond

les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Les vapeurs peuvent former un mélange inflammable avec l'air. Prévoir des mesures contre l'accumulation des charges électrostatiques - tenir à l'écart de toute source d'ignition - mettre à disposition des extincteurs.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 60 Mois

Protéger des températures inférieures à : 0 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en-dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

---

## **SECTION 8: Contrôle de l'exposition / Protection individuelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

91-20-3: naphthalène

VME 50 mg/m<sup>3</sup> ; 10 ppm (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

VME 50 mg/m<sup>3</sup> ; 10 ppm (OEL (EU))

non contraignant

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques(p.ex. EN 14387 type ABEK).

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) (EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Des mesures spécifiques pour le contrôle de l'exposition et la protection individuelle sont données en section 15.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Pour avoir des informations sur les contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement, se référer à la rubrique 6.

---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                 |   |
|-----------------|---|
| Etat physique:  | liquide   |
| Couleur:        | orange  |
| Odeur:          | aromatique(s)   |
| Seuil olfactif: |   |
|                 | Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par inhalation. |
| Valeur du pH:   | env. 2 - 4<br>(CIPAC Eau standard D, 1 %(m),<br>env. 20 °C)               |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.11.2016

Version: 9.0

Produit: **Dash® HC**

(ID Nr. 30062624/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 27.10.2018

|   |   |                                  |
|---|---|----------------------------------|
| Température de cristallisation:                 | < -20 °C  |                                  |
| début d'ébullition:                             | > 178 °C<br>(1.013 hPa)   |                                  |
| Point d'éclair:                                 | Données se rapportant au solvant<br>env. 71 °C                                  | (Directive 92/69/CEE, A.9)       |
| Vitesse d'évaporation:                          | non applicable  |                                  |
| Inflammabilité:                                 | non applicable  |                                  |
| Limite inférieure d'explosivité:                | 0,6 %(V)<br>Données se rapportant au solvant                                    |                                  |
| Limite supérieure d'explosivité:                | 7 %(V)<br>Données se rapportant au solvant                                      |                                  |
| Température d'auto-inflammation:                | env. 320 °C   | (Directive 92/69/CEE, A.15)      |
| Pression de vapeur:                             | env. 1 hPa<br>(20 °C)   |                                  |
| Densité:  | Données se rapportant au solvant<br>env. 0,93 g/cm <sup>3</sup><br>(env. 20 °C) | (Ligne directrice 109 de l'OCDE) |
| densité de vapeur relative (air):               | non applicable  |                                  |
| Solubilité dans l'eau:                          | émulsifiable  |                                  |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): | non applicable  |                                  |
| Auto-inflammabilité:                            | non applicable  |                                  |
| Décomposition thermique:                        | 90 °C, 160 kJ/kg,   |                                  |
| Viscosité dynamique:                            | env. 11,4 mPa.s<br>(20 °C, 100 1/s)   | (OECD 114)                       |
| Viscosité, cinématique:                         | 7,6 mm <sup>2</sup> /s<br>(40 °C)   | (OECD 114)                       |
| Risque d'explosion:                             | Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.        |                                  |
| Propriétés comburantes:                         | Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant            |                                  |

## 9.2. Autres informations

Tension superficielle: env. 31 mN/m  
(25 °C; 100 %(V))

Autres informations:

Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.



Corrosion des métaux: Pas d'effet corrosif sur les métaux attendu.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### 10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:  
acides forts, bases fortes, oxydants puissants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:  
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:  
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Données expérimentales/calculées:  
DL50 rat (par voie orale): > 2.200 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.

CL50 rat (par inhalation): > 5,6 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE)  
Aucune mortalité n'a été constatée.

#### Irritation

**Evaluation de l'effet irritant:**

Irritant par contact avec la peau Peut entraîner de graves lésions oculaires. Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

**Données expérimentales/calculées:**

Corrosion/irritation de la peau lapin: Irritant. (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: Risque de lésions oculaires graves. (Ligne directrice 405 de l'OCDE)

**Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau****Evaluation de l'effet sensibilisant:**

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

**Données expérimentales/calculées:**

essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)

**mutagénicité des cellules germinales****Evaluation du caractère mutagène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

**cancérogénicité****Evaluation du caractère cancérogène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

**toxicité pour la reproduction****Evaluation de la toxicité pour la reproduction:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

**Toxicité pour le développement****Evaluation du caractère tératogène:**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)****Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):**

Effets narcotiques possibles (sommolences ou vertiges).

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

#### Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

#### Danger par aspiration

Peut également endommager les poumons en cas d'ingestion (danger par aspiration).

#### Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 22 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 37,8 mg/l, *Daphnia magna* (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie, statique)

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 92,3 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

CE10 (72 h) 23,9 mg/l (taux de croissance), *Pseudokirchneriella subcapitata* (Ligne directrice 201 de l'OCDE, statique)

Effets chroniques sur poissons:

Pas de données disponibles.

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

Pas de données disponibles.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

*Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié*

*Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):*

**|** *Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*  
-----

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié*

*Evaluation du potentiel de bioaccumulation:*

**|** *Le produit contient des composants présentant un potentiel de bioaccumulation.*  
-----

## 12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : solvant naphta aromatique lourd (pétrole); Kérosène - non spécifié*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

**|** *volatilité: La substance s'évapore lentement de la surface de l'eau vers l'atmosphère.*

**|** *Adsorption sur les sols: Une adsorption sur la phase solide du sol est attendue.*  
-----

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

## 12.6. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

## 12.7. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre

ADR

|  |  |
|--|--|
| Numéro ONU   | UN3082   |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM  |
| Groupe d'emballage:                                    | III  |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui  |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Code de restriction en tunnel: E   |

RID

|  |  |
|--|--|
| Numéro ONU   | UN3082   |
| Nom d'expédition des Nations unies:                    | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE) |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM  |
| Groupe d'emballage:                                    | III  |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui  |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu  |

### Transport fluvial intérieur

ADN

|                                     |  |
|-------------------------------------|--|
| Numéro ONU                          | UN3082   |
| Nom d'expédition des Nations unies: | MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE) |

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.11.2016

Version: 9.0

Produit: **Dash® HC**

(ID Nr. 30062624/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 27.10.2018

Nations unies: L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT  
NAPHTA, NAPHTALÈNE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage: III

Dangers pour l'environnement: oui

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

|

### Transport maritime

### Sea transport

IMDG

IMDG

Numéro ONU: UN 3082  
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT NAPHTA, NAPHTALÈNE)

UN number: UN 3082  
UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, NAPHTHALENE)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Transport hazard class(es): 9, EHSM

Groupe d'emballage: III  
Dangers pour l'environnement: oui  
Polluant marin: OUI

Packing group: III  
Environmental hazards: yes  
Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Special precautions for user: None known

|

### Transport aérien

### Air transport

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU: UN 3082  
Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient SOLVANT

UN number: UN 3082  
UN proper shipping name: ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains SOLVENT NAPHTHA, NAPHTHALENE)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.11.2016

Version: 9.0

Produit: **Dash® HC**

(ID Nr. 30062624/SDS\_GEN\_FR/FR)

date d'impression 27.10.2018

|  |                        |                               |            |
|--|------------------------|-------------------------------|------------|
|  | NAPHTA,<br>NAPHTALÈNE) |                               |            |
| Classe(s) de danger pour le transport:                 | 9, EHSM                | Transport hazard class(es):   | 9, EHSM    |
| Groupe d'emballage:                                    | III                    | Packing group:                | III        |
| Dangers pour l'environnement:                          | oui                    | Environmental hazards:        | yes        |
| Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Aucun connu            | Special precautions for user: | None known |

#### 14.1. Numéro ONU

Voir les entrées correspondantes au numéro UN pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

#### Transport in bulk according to Annex II of MARPOL and the IBC Code

|                            |            |                     |               |
|----------------------------|------------|---------------------|---------------|
| règlement:                 | Non évalué | Regulation:         | Not evaluated |
| Expédition approuvée:      | Non évalué | Shipment approved:  | Not evaluated |
| Nom de la pollution:       | Non évalué | Pollution name:     | Not evaluated |
| Catégorie de la pollution: | Non évalué | Pollution category: | Not evaluated |
| Type de navire:            | Non évalué | Ship Type:          | Not evaluated |

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 1436, 4511

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 84

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

SPe 3.5 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.)

Port de gants pendant les étapes de mélange/chargement lorsque l'application est réalisée à l'aide d'un tracteur équipé d'un pulvérisateur à rampe.

Port d'un appareil de protection des yeux / du visage pendant toutes les phases de manipulation. (recommandations BASF) :

- Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur :

Pour se protéger l'opérateur doit porter

des gants en nitrile certifiés EN 374-3,

une combinaison de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup>

avec traitement déperlant, des bottes, un équipement de

protection individuel partiel (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter pardessus la combinaison précitée.

Porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

Porter un masque de type A2P3 pendant la phase de chargement.

- Pendant l'application (avec cabine)

Porter une combinaison de travail (voir ci-dessus) et des gants en nitrile (EN 374-3) si intervention nécessaire à l'extérieur de la cabine. Les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine.

Délai de rentrée dans la culture : 24 heures après traitement ou 48 heures si la préparation associée a un délai de rentrée de 48 heures.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique



L'évaluation d'utilisation sûre a été réalisée pour le mélange et le résultat est documenté dans les sections 7 et 8 de la FDS

## SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

|                   |   |
|-------------------|---|
| Asp. Tox.         | Danger par aspiration   |
| Skin Corr./Irrit. | Corrosion/irritation cutanée  |
| Eye Dam./Irrit.   | Lésions oculaires graves / irritation oculaire  |
| STOT SE           | Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)                              |
| Aquatic Chronic   | Danger pour le milieu aquatique - chronique   |
| Acute Tox.        | Toxicité aiguë  |
| Carc.             | Cancérogénicité   |
| Aquatic Acute     | Danger pour le milieu aquatique - aigu  |
| EUH401            | Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement. |
| H304              | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.               |
| H315              | Provoque une irritation cutanée.  |
| H318              | Provoque des lésions oculaires graves.  |
| H336              | Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |
| H411              | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                |
| H302              | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H351              | Susceptible de provoquer le cancer.   |
| H400              | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410              | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.           |

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.